

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 aout 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100

MONTS DOMES

100.2015.004

RNR des Cheires et grottes de Volvic (63)

RAPPORT

Le 23 septembre 2014, le Conseil Régional d'Auvergne créait la Réserve Naturelle Régionale des Cheires et Grottes de Volvic et en confiait la gestion à la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

La Région sollicite aujourd'hui le SMPNRVA pour être membre du Comité consultatif institué pour chaque Réserve naturelle.

Il se réunit au moins une fois par an et est chargé d'examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la Réserve, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection. Le SMPNRVA est prévu dans le collège des collectivités territoriales et leurs groupements, les autres catégories sont les suivantes : administrations et établissements publics de l'Etat, propriétaires et usagers, personnalités scientifiques qualifiées et associations agréées sur la protection des espaces naturels.

La composition de ce comité consultatif et son installation sont prévues le 18 septembre 2015 à 9h30 où seront également étudiés :

- Le rappel des mesures de protection
- Le fonctionnement de la Réserve (rôles du Conseil régional, de la LPO et du comité consultatif)
- L'élaboration du plan de gestion
- Les actions en cours

Le SMPNRVA est déjà impliqué techniquement sur ce site car il fait partie du site Natura 2000 Chaîne des Puys dont le Parc est l'animateur ; l'importance et la nécessité d'un plan de gestion sur ce secteur et par rapport aux enjeux Chauves-Souris était d'ailleurs l'une des actions inscrites dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000.

➔➔ Il vous est demandé de désigner soit un binôme élu (titulaire + suppléant), soit un binôme technique pour répondre à cette demande.

DELIBERATION

Le Bureau désigne un binôme technique avec Cécile Birard comme titulaire et Luc Belenguier comme suppléant pour siéger au sein de la RNR des Cheires et grottes de Volvic.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-100-2015-004-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2015.005 Animation du site Natura 2000 « Cézallier » FR 830 1040 – Programmation 2nd semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 17 janvier 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du « Cézallier ».

Le programme d'actions envisagé pour le 2nd semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAEC arrivent en fin de contractualisation en 2015 et 2016 sur le site du Cézallier. Nous prévoyons en 2015, un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées. L'objectif est de déposer une réponse à l'appel à projet PAEC en septembre 2015 en cohérence et coordination avec le Contrat des Lacs de la tête de bassin versant de la Couze Pavin, la RNN des Sagnes de la Godivelle et les Contrats sur les Couzes Pavin et Chambon.

En appui aux chargés de mission pour assurer cette animation du 2nd semestre 2015 et pour finaliser l'état de conservation des prairies de fauches et des prairies humides nécessaire à la rédaction du projet de PAEC, une chargée d'études est envisagée en prolongement de son stage de fin d'études.

Ce Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 1 mois (entre septembre et octobre 2015) rémunéré sur la base de l'Indice Brut 340, est intégralement financé par l'Etat et l'Europe sur des crédits d'animation NATURA 2000 (sous réserve de l'obtention des financements).

Le programme opérationnel a été approuvé en Comité Syndical le 19 juin ainsi que son financement prévisionnel.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-102-2015-005-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

⇒ Il vous est proposé de créer ce poste de chargée d'études en Contrat à Durée Déterminée d'un mois rémunéré sur la base de l'Indice Brut 340 dans les conditions de l'article 3 1 ° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2015.006

Projet de RNR de la tourbière du Jolan à Ségur les Villas (15)

RAPPORT

En 2014, la commune de Ségur les Villas a sollicité le SMPNRVA pour la rédaction d'un pré-dossier de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la tourbière du Jolan. L'animation afférente du projet et la rédaction du document ont été réalisées par le SMPNRVA. Le pré-dossier de classement a été remis par la commune au Conseil Régional d'Auvergne (CRA) en octobre 2014. Celui-ci a bénéficié d'une réponse favorable du CRA en février 2015 pour poursuivre la procédure et ainsi élaborer le dossier de classement du site.

En 2015, le SMPNRVA a poursuivi, en concertation avec la commune de Ségur les Villas et l'ensemble des acteurs et habitants concernés, le projet de création de la RNR. Dans ce cadre, des rencontres ont été organisées afin d'affiner le diagnostic de territoire et de travailler à l'élaboration de la réglementation du site.

La phase de concertation se poursuivra notamment par la tenue d'une réunion publique en septembre 2015. Le SMPNRVA prévoit de finaliser la rédaction du dossier de classement pour l'automne 2015.

Dans l'hypothèse d'une création de la RNR, le SMPNRVA pourrait candidater à la gestion du site.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à déposer une lettre d'intention auprès du Conseil Régional d'Auvergne exprimant la candidature du SMPNRVA aux missions de gestionnaire de la réserve naturelle régionale de la tourbière du Jolan, encore en projet.

DELIBERATION


Le Bureau autorise le Président à déposer une lettre d'intention auprès du Conseil Régional d'Auvergne exprimant la candidature du SMPNRVA aux missions de gestionnaire de la réserve naturelle régionale de la tourbière du Jolan.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

R. 
Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-102-2015-006-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
102 CEZALLIER
102.2015.007 Natura 2000 Cézallier

RAPPORT

Le Cézallier présente une densité de tourbière importante dont certaines sont classées en Natura 2000 par exemple pour préserver leur richesse.

La tourbière de la Plaine Jacquot (commune de La Godivelle et de Compains – 63) constitue une entité du site Natura 2000 Cézallier dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est animateur.

Si la richesse écologique du site est relativement bien connue (habitats naturels et espèces patrimoniales), le fonctionnement du système tourbeux reste, lui, encore méconnu.

Dans ce cadre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne propose la mise en œuvre d'un diagnostic fonctionnel sur ce site en 2016.

Le coût de l'étude, réalisée par deux prestataires, est évalué à 20 066 € TTC.

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant de l'action	Plan de financement	Crédits AEAG	Crédits AELB	Natura 2000
20 066 €	Montant	8 067 €	4 636 €	7 364 €
	% de financement	40%	23%	37%



Il vous est demandé :

- **d'approuver ce programme opérationnel,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération et le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-102-2015-007-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2015.008

Animation du site Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantalien » FR 830 1056 –
Programmation 2nd semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 04 mars 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Tourbières du Nord Est Cantalien ».

Le programme d'actions envisagé pour le 2nd semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAEC arrivent en fin de contractualisation en 2014 sur le site des Tourbières du Nord Est Cantalien. Un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées et un échange avec les 12 exploitations concernées ont été menés en 2014 afin d'ajuster au mieux les cahiers des charges des futures contractualisations. 2015 est marquée par l'animation collective et individuelle (cette dernière étant financée par ailleurs) puisque le projet de PAEC déposé en septembre 2014 a été accepté et validé par l'autorité de gestion (courrier daté du 17 avril 2015).

Les tourbières, 1^{er} enjeu de ce site, font l'objet de demandes de valorisation et de préservation dans un bon état de conservation par les élus des communes de plusieurs d'entre elles : plateau de Chastel sur Murat, le Jolan et Greil-Rascoupet.

Dans le 1^{er} cas, il s'agit également d'un ENS pour lequel la Communauté de communes est demandeuse d'une expertise écologique et d'un suivi de travaux à réaliser. Il s'agit de s'assurer de la cohérence de l'ensemble au regard de Natura 2000 et de la Directive Habitats.

Pour le Jolan, le constat de l'insuffisance de la médiation assurée dans le cadre de Natura 2000 pour atteindre un bon état de conservation de la tourbière est partagé par les acteurs (Elus, Région, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, SMPNRVA). Il est donc proposé la création d'une RNR pour assoir sur du réglementaire, une gestion visant les objectifs de Natura 2000 pour ce joyau du patrimoine naturel auvergnat.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150904-102-2015-008-DE Date de télétransmission : 11/09/2015 Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Pour l'entité de Greil-Rascoupet, la situation est différente, il s'agit d'une tourbière exploitée dont l'exploitant a épuisé la ressource autorisée par Arrêté préfectoral. Le travail proposé (sous forme de prestation) a pour but d'établir si une réhabilitation adaptée peut permettre de remettre en place une turfigenèse, dans ce qui est aujourd'hui le fond de carrière de tourbe de Greil-Rascoupet. Natura 2000 finance à hauteur de 40% et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 60% cette prestation.

La charge de travail pour assurer cette animation du 2nd semestre 2015 est ainsi évaluée à 15 jours de chargés de mission et 1 jour de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

Site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT	Crédits FEADER	Crédits Agence de l'Eau Adour-Garonne
FR 830 1056 TNE	Prestation sur Greil-Rascoupet	4 380 € TTC	7 531,92 € (100%)	2 452 € (32,50%)	2 452 € (32,50%)	2 628 € (35%)
	Frais de personnel	2 740,80 €				
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	411,12 €				

➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- > d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondant

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, à signer les conventions à venir et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondant.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-102-2015-008-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2015.009

Animation du site Natura 2000 « Cézallier» FR 830 1040 – Programmation 2nd semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 17 janvier 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du « Cézallier ».

Le programme d'actions envisagé pour le 2nd semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAEC arrivent en fin de contractualisation en 2015 et 2016 sur le site du Cézallier. Nous prévoyons en 2015, un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées. L'objectif est de déposer une réponse à l'appel à projet PAEC en septembre 2015 en cohérence et coordination avec le Contrat des Lacs de la tête de bassin versant de la couze Pavin, la RNN des Sagnes de la Godivelle et les Contrats sur les Couzes Pavin et Chambon.

De même que l'animation auprès des agriculteurs (incluant le montage d'un projet sur le bassin versant du Lac d'en haut) devrait être importante cette année 2015, nous souhaitons également accentuer l'information et la sensibilisation auprès des élus du site.

Suite au diagnostic fonctionnel réalisé sur Vassivière, une réflexion générale sur le pâturage et la fauche de certains secteurs est à conduire avec les agriculteurs concernés pour une gestion agro-pastorale adaptée et adaptable associée à la mise en place d'un suivi.

La charge de travail pour assurer cette animation du 2nd semestre 2015 est ainsi évaluée à 12 jours de chargés de mission, 20 jours de chargée d'études et 1 jour de coordination.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-102-2015-009-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

Site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1040 CEZALLIER	Frais de personnel	4 373,52 €	5 029,55 € (100%)	2 514,77 € (50%)	2 514,77 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	656,03 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- > . d'approuver ce programme opérationnel
- > . d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération et le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-102-2015-009-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2015.010

Animation du site Natura 2000 « Cézallier » FR 830 1040 – Programmation 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 17 janvier 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du « Cézallier ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2016 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2016 sera marquée par 2 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Les tourbières : après une implication forte (et qui continue bien sûr) sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux, nous souhaiterions axer cette évaluation en 2016 sur les habitats tourbeux. Le guide national produit par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et auquel participe grandement le CBN MC (Conservatoire Botanique National du Massif Central) doit être publié d'ici la fin de l'année 2015, le SMPNRVA sera donc en pointe en testant sa mise en application dès 2016 avec l'appui méthodologique du CBNMC.

La réalisation d'un diagnostic fonctionnel et d'un diagnostic géomorphologique sur la tourbière de la Plaine Jacquot sont prévus dans l'objectif d'aider à la prise de décision pour des actions de gestion visant à évaluer l'évolution de la tourbière et à préserver le fonctionnement du système et sa richesse écologique. Cette tourbière se trouve à cheval et en tête des bassins versants Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Natura 2000 contribue à hauteur de 37% au financement de ces prestations et les Agences de l'Eau à hauteur de 63%.

Suite au diagnostic fonctionnel réalisé sur Vassivière, une réflexion générale sur le pâturage et la fauche de certains secteurs est à conduire avec les agriculteurs concernés pour une gestion agro-pastorale adaptée et adaptable associée à la mise en place d'un suivi.

- Les habitats agro-pastoraux : l'évaluation de l'état de conservation de ces milieux en 2015 et la construction du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) cette même année verront une formalisation concrète en 2016 avec l'animation de la contractualisation des MAEC (sous réserve de la validation par l'autorité de gestion).

Accusé de réception en préfecture
de gestion 237-20150904-102-2015-010-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

De plus, un état des lieux des populations de *Lurionium natans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore est envisagé sur quatre sites Natura 2000 (Cézallier, Artense, Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes et Tourbières du nord-est cantalien), afin d'identifier les menaces pesant sur les populations et de proposer des mesures de gestion et de suivis face à ces menaces. Sur ces territoires, 22 populations de *Lurionium natans* sont citées (Cézallier (16), Artense (16), Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes (9) et Tourbières du nord est cantalien (7)) et devront être actualisées. Par ailleurs, sur 30 sous-secteurs l'espèce n'est pas citée mais elle est potentielle. Un travail de priorisation sera conduit pour permettre une actualisation des données satisfaisante au regard des enjeux de chaque site.

La charge de travail pour assurer cette animation 2016 est ainsi évaluée à 30 jours de chargés de mission et 5 jours de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONN EL PROJET 2016	Crédits ETAT	Crédits FEADER	Crédits Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Crédits Agence de l'Eau Adour-Garonne
FR 830 1040 CEZALLIER	Frais de personnel	6 423,15 €	29 485 € (100%)	8 391 € (28%)	8 391 € (28%)	4 636 € (16%)	8 067 € (27%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	963,47 €					
	Prestation pour le diagnostic fonctionnel de la Plaine Jacquot	16 491 € TTC					
	Prestation pour le diagnostic géomorphologique de la Plaine Jacquot	3 575 € TTC					
	Prestation du CBNMC sur le <i>Lurionium natans</i>	2 032,50 € TTC					

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir,
- d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondant.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération et le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir, et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondant.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150904-102-2015-010-DE Date de télétransmission : 11/09/2015 Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

104

MONTS DU CANTAL

104.2015.002

Animation du site Natura 2000 « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » FR 830 1060 – Programmation 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 04 mars 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Zones Humides de la région de Riom es Montagnes ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2016 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2016 sera marquée par 2 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Les tourbières : après une implication forte (et qui continue bien sûr) sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux, nous souhaiterions axer cette évaluation en 2016 sur les habitats tourbeux. Le guide national produit par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et auquel participe grandement le CBN MC (Conservatoire Botanique National du Massif Central) doit être publié d'ici la fin de l'année 2015, le SMPNRVA sera donc en pointe en testant sa mise en application dès 2016 avec l'appui méthodologique du CBNMC. Afin de garantir une gestion efficace, voire une remise en état fonctionnelle, de certaines tourbières identifiées pour leur intérêt au regard des enjeux eau et biodiversité, la réalisation d'un diagnostic fonctionnel est indispensable. En effet, elle constitue un préalable à la mise en œuvre de tout programme d'actions, dont les grands objectifs seront les suivants : stopper les phénomènes érosifs, maintenir ou favoriser la turfification, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et préserver la ressource en eau. Les tourbières hautes actives de Taphanel et des Sagnes de Grand-Combe feront l'objet d'un diagnostic de ce type en 2016 avec une participation financière à hauteur de 40% de Natura 2000 pour la prestation afférente et de 60% de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en complément.
- Les habitats agro-pastoraux : 2016 sera marquée par l'animation collective et individuelle (cette dernière étant financée par ailleurs) pour la 2^{ème} et dernière année puisque le projet de PAEC déposé en septembre 2014 a été accepté et validé par l'autorité de gestion (courrier daté du 17 avril 2015).

Accusé de réception en préfecture
le 23/09/2015 par l'autorité de gestion
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

De plus, un état des lieux des populations de *Luronium natans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore est envisagé sur quatre sites Natura 2000 (Cézallier, Artense, Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes et Tourbières du nord-est cantalien), afin d'identifier les menaces pesant sur les populations et de proposer des mesures de gestion et de suivi face à ces menaces. Sur ces territoires, 22 populations de *Luronium natans* sont citées (Cézallier (16), Artense (16), Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes (9) et Tourbières du nord est cantalien (7)) et devront être actualisées. Par ailleurs, sur 30 sous-secteurs l'espèce n'est pas citée mais elle est potentielle. Un travail de priorisation sera conduit pour permettre une actualisation des données satisfaisante au regard des enjeux de chaque site.

De même que l'animation auprès des agriculteurs est importante cette année 2016, nous souhaitons également accentuer l'information et la sensibilisation auprès des élus et habitants du site, avec notamment, le montage d'un projet pédagogique destiné aux enfants du secteur.

La charge de travail pour assurer cette animation 2016 est ainsi évaluée à 30 jours de chargés de mission et 4 jours de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

Site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2016	Crédits ETAT	Crédits FEADER	Crédits Agence de l'Eau Adour-Garonne
FR 830 1060 ZH RIOM	Prestation du CBNMC sur le <i>Luronium natans</i>	2 032,50 € TTC	17 421,74 € (100%)	6 247,87 € (36%)	6 247,87 € (36%)	4 926 € (28%)
	Prestation pour le diagnostic fonctionnel de la tourbière des Sagnes de Grande Combe	8 211 € TTC				
	Frais de personnel	6 241,95 €				
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	936,29 €				

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondant


DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération et le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir, et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondant.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015

LE PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-104-2015-004
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Roger GARDES


R.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 aout 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
105 SITE NATURA 2000
105.2015.001 Intitulé du rapport Acquisition foncière en site Natura 2000

RAPPORT

Le syndicat mixte du parc des volcans gestionnaire de la tourbière de la Narse d'Espinasse est aussi animateur opérateur du site N2000 Chaîne des puys englobe le site du puy de l'Enfer et de la Narse. Le tout forme une entité de gestion, écologique et géologique cohérente.

Certaines parcelles mitoyennes, en cours de vente, font partie intégrante du périmètre du site Natura 2000. Elles présentent l'intérêt d'envisager une gestion continue des habitats d'intérêts sur le site. Elles jouxtent les parcelles de tourbière en fond de cratère, protégées par arrêté préfectoral de protection de biotope.

Le syndicat mixte est déjà propriétaire d'une parcelle au cœur de la tourbière protégée. Cette approche foncière, légitime sur cet espace, reste exceptionnelle à l'échelle du parc. Cette opération permettrait de consolider la maîtrise foncière et la gestion concrète du site à l'échelle de la tourbière et du cratère.

La parcelle N°93 section ZB sur la commune de Saul zet-le-Froid est en vente. Elle couvre une surface de 1 ha 05 ca.

Elle est composée de prairies et de quelques broussailles. Sa composition floristique montre la présence d'habitats d'intérêt européen légitimant l'intervention du syndicat. Elle se décline en pelouses subatlantiques xériques, Mégaphorbiaies montagnardes à Reines des prés, et prairies de fauche montagnarde (tous d'intérêt communautaire). La parcelle est intégrée dans le périmètre du site N2000, permettant une gestion dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB « Chaîne des Puys ».

Nous avons rencontré le propriétaire vendeur sur le site, qui serait prêt à vendre la parcelle au syndicat mixte sachant qu'il n'y a pas de repreneur agricole localement.

Avant toute opération d'acquisition nous avons saisi le service des domaines qui en retour nous a proposé une estimation foncière dans une fourchette de prix correspondant à ce type de terrain.

Le propriétaire vendeur souhaite un prix de vente de 1000 € l'hectare, auquel il faut rajouter les frais de notaire restant à la charge du syndicat.

Votre avis est sollicité sur ce projet d'acquisition et dans l'affirmative,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-105-2015-001-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à entamer les démarches, à engager les fonds et à signer tout document relatif à cette acquisition.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à entamer les démarches, à engager les fonds et à signer tout document relatif à cette acquisition.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**
105 SITE NATURA 2000
105.2015.002 Natura 2000 Zones humides de la région de Riom-ès-montagnes

RAPPORT

Le site Natura 2000 « Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » comprend un ensemble de zones humides et tourbières et leur bassin versant.

Afin de garantir une gestion efficace, voire une remise en état fonctionnelle, de certaines tourbières identifiées pour leur intérêt au regard des enjeux eau et biodiversité, la réalisation d'un diagnostic fonctionnel est indispensable. En effet, il constitue un préalable à la mise en œuvre de tout programme d'actions, dont les grands objectifs seront les suivants : stopper les phénomènes érosifs, maintenir ou favoriser la turfigénèse, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et préserver la ressource en eau.

Le fonctionnement des tourbières de la Taphanel et de Grand-Combe reste encore méconnu à ce jour. Aussi, afin, de préserver au mieux ces systèmes tourbeux et d'apporter des éléments d'information dans la perspective d'une valorisation du site de Grand Combe, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne propose la mise en œuvre d'un diagnostic fonctionnel (volet structure) sur ces sites pour 2016.

Cette étude a vocation à réaliser les premières étapes indispensables à un diagnostic fonctionnel d'une tourbière : la description des unités écologiques qui la compose, leur répartition spatiale, et (2) la description des sols et les données bibliographiques. Les résultats de ce premier volet permettent (a) soit d'élaborer un modèle de fonctionnement spécifique au complexe étudié, autorisant directement la définition d'une stratégie de conservation et d'un plan d'actions argumenté, (b) soit une série de recommandations d'investigations complémentaires menant à la réalisation du modèle de fonctionnement.

Le coût de l'étude, réalisée par un prestataire, est évalué à 8 211 TTC.

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant de l'action	Plan financement	Crédits AEAG	Natura 2000
8 211 €	Montant	4 926 €	3 284 €
	% de financement	60%	40%

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-105-2015-002-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

➤➤ Il vous est proposé d'approuver ce programme opérationnel et d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers, à signer les conventions à venir et à lancer le marché public en conséquence.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, à signer les conventions à venir et à lancer le marché public en conséquence.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

131

HABITANTS ET ASSOCIATIONS

131.2015.001 Animation d'un réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense

RAPPORT

La nature volcanique des sols et paysages du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les variations d'altitudes (du collinéen au sub-alpin) et de ses influences climatiques (du méditerranéen au continental) font du territoire du Parc, un carrefour et un réservoir de biodiversité d'importance nationale voire mondiale (pour certaines espèces). Ainsi, **le territoire du Parc est couvert par une densité remarquable de 95 complexes tourbeux (abritant au moins 153 tourbières)** sur 2 de ses régions naturelles, à cheval **sur le Cantal et sur le Puy de Dôme : les plateaux du Cézallier et de l'Artense**. Certaines tourbières sont protégées au titre de Réserve Naturelle Nationale, d'Espaces Naturels sensibles, d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, font partie de sites Natura 2000 (Artense, Cézallier Nord et Sud, Tourbières du NE Cantalien, ZH de Riom Es Montagne) ou sont simplement référencées en ZNIEFF.

Différents programmes de conservation et d'étude ont été menés sur tout ou partie de ces tourbières: LIFE Tourbières en 1998, Plans de gestions des sites protégés et Documents d'objectifs des sites Natura 2000, cartographie CHANES, inventaires faune et flore, pré-diagnostic fonctionnels, valorisation pédagogique et touristique, etc. Des actions de gestion, restauration, valorisation sont également en cours, animées majoritairement par le SMPNRVA et/ou le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne (« CEN Auvergne ») dans le cadre de sa Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CAT ZH). Néanmoins ce réseau de tourbières laisse apparaître des sites méconnus, hors procédures de préservation et de gestion adaptée.

Le SMPNRVA a réalisé en 2013, 2014 et 2015 un état des lieux du réseau de tourbières du territoire Cézallier / Artense en complétant et organisant les données disponibles pour chaque site, en recherchant en priorité celles manquantes quand leurs acquisitions sont aisées (foncier, archives, etc.) et en conduisant une analyse globale du réseau de sites, présentée aux partenaires en septembre 2014.

Le constat de l'implication depuis de nombreuses années des « protecteurs de la nature » sur certaines de ces tourbières laisse apparaître un désintéressement, un manque d'implications et d'appropriations des enjeux par les acteurs locaux (habitants, élus, propriétaires, exploitants, enfants) qui n'y trouvent plus toujours d'usage ou dont les usages et pratiques ont évolué (agriculture notamment). Or, le maintien et la préservation des tourbières ont étroitement liés à l'activité humaine qu'elle soit agricole, forestière, touristique, urbanistique ou a contrario par l'abandon de ces sites « difficiles » et donc aux acteurs locaux et à leurs perceptions. Le projet est issu de la volonté de protéger ce patrimoine naturel inestimable que sont les tourbières sur le territoire du parc depuis sa création en 1977. Lors de la révision de chaque charte, cet objectif a été repris et approfondi.

Aujourd'hui, le SMPNRVA souhaite apporter une plus-value à la gouvernance locale et à la concertation (issues notamment des démarches Natura2000, RNN, ENS, etc.) par une prise en considération plus forte des acteurs locaux selon une démarche ascendante et partagée. Le champ d'investigation évolue, intégrant de nouveaux outils d'animation.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-131-2015-001-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le projet développé a l'ambition de rechercher :

- 1/ Comment changer le regard et la perception des tourbières par les propriétaires, les exploitants et gestionnaires de terrain, les habitants et les élus pour mieux se réapproprier ce patrimoine?
- 2/ Comment rendre visible et intégrer les multiples services rendus par les zones humides en général et les tourbières en particulier?
- 3/ Comment faire prendre conscience du capital que représente ce patrimoine localement et internationalement?
- 4/ Comment faire le lien entre la vie quotidienne et l'intérêt général, donner du sens?
- 5/ Comment intégrer les acteurs à la démarche qu'ils soient de rang « politique » (institutionnels, élus locaux), « gestion technique » (institutionnels, gestionnaires d'espaces naturels), propriétaires ou exploitants, ou « grand public » (habitants, scolaires ou visiteurs) ?

Aussi, aujourd'hui, il est indispensable qu'avec la prise de conscience globale des enjeux environnementaux par la société toute entière, les citoyens que sont les élus, les propriétaires, les exploitants, les gestionnaires et les habitants des territoires concernés par le réseau de tourbières, se réapproprient les enjeux, mesurent les services rendus par ces zones humides, leur fonctionnalité et leur interconnexion entre elles et les autres milieux naturels. Ce projet a donc pour ambition de mettre ces acteurs au centre de ce dispositif de préservation, avec en ligne de mire une reconnaissance internationale de la valeur exceptionnelle de ces complexes tourbeux et de leur densité.

Les objectifs visés sont de :

1. Faciliter l'appropriation par les élus, les propriétaires, les gestionnaires, les habitants
2. Assurer le porter à connaissance auprès des communes, des propriétaires, des exploitants et des gestionnaires des tourbières du Cézallier et de l'Artense
3. Valoriser le réseau Tourbières Cézallier-Artense par une reconnaissance internationale type RAMSAR
4. Valoriser et fédérer par des événements démonstratifs locaux et réguliers (culture, histoire, tourbières) de la vie du réseau

Ces 4 objectifs se scindent en plusieurs objectifs opérationnels engendrant **la construction d'outils** (bases de données, fiches par site de tourbière, recueil des savoir-faire), **des actions d'animation** (interviews, rendez-vous, 3 séries d'ateliers/secteur, voyage d'études, conférences, « fête des tourbières »), **de coordination** (3 ateliers internes, 3 comités de suivi et d'animation), **de suivis** (rédactions de CR, synthèses, dossier de candidature RAMSAR, alimentation de la base de données, etc.) **et de communication** (vidéo-reportages, affiches, flyers, etc.).

Les **moyens humains dédiés à ce projet sur 2 ans (de septembre 2015 à juin 2017)** sont constitués par la mise à disposition d'un mi-temps de chargé de mission « valorisation et préservation du patrimoine » qui sera formé spécifiquement et accompagné par un expert lors de la construction et la réalisation de ce projet participatif. Du temps de la coordination de l'EP2 est également spécifiquement consacré au suivi et la mise en œuvre de l'ensemble de ce projet.

Les dépenses prévisionnelles se décomposent ainsi :

Objet de la dépense	Montant de la dépense (TTC)
Frais de personnel	31 775 €
Frais de mission (liés à la formation)	2 870 €
Prestation/partenerariat d'appui méthodologique	15 750 €
Prestation de communication (vidéo-reportages + affiches, flyers, invitations, etc.)	59 706 €
Prestations d'animations/conférences pédagogiques et culturelles	4 857 €
Prestations de restauration (buffets lors des ateliers, fête, etc.)	2 431 €
Prestations pour le voyage d'études (location bus et chauffeur + hébergement)	4 948 €
TOTAL	122 337 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-131-2015-001-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement prévisionnel est construit ainsi :

Financier potentiel	Montant	%
Fondation de France (appel à projets « concertation environnementale »)	24 467,40 €	20%
Agence de l'eau Adour-Garonne	24 467,40 €	20%
FEDER Massif central (appel à projet « biodiversité des tourbières »)	48 934,80 €	40%
Autofinancement SMPNRVA	24 467,40 €	20%
TOTAL	122 337 €	100%

➤➤ Il vous est proposé d'approuver le programme de ce projet et les moyens alloués, d'autoriser le Président à signer les demandes de financement afférentes et de lancer et signer les marchés de prestations concernés.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération et le Bureau autorise le Président à signer les demandes de financement afférentes et à lancer et signer les marchés de prestations concernés.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-131-2015-001-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

15 PRAIRIES PERMANENTES
156 PROF AGRICOLES
156.2015.001 Diagnostic et stratégie zones pastorales

RAPPORT

ADHESION À « AUVERGNE ESTIVES »

Une fédération des estives collectives d'Auvergne est née sous le nom d' « Auvergne Estives » le 24 juillet dernier à Lempdes-sur-Allagnon (43). Cette fédération sous statut associatif (dont la création a été portée par trois coopératives d'estive du Cantal) a pour objet principal d'accompagner les projets de développement des entités collectives d'Auvergne et de faciliter les échanges et la réflexion sur le pastoralisme auvergnat ainsi que la création d'estives collectives. Elle regroupe depuis sa création 27 membres actifs (24 estives collectives + 3 Chambres d'agriculture) à l'échelle de la région Auvergne.

Le Syndicat Mixte du Parc des Volcans est sollicité pour devenir membre partenaire d'« Auvergne Estives », c'est-à-dire qu'il sera « invité au conseil d'administration et à l'assemblée générale mais n'aura pas le droit de vote et sera dispensé de cotisation », comme stipulé dans les statuts.

Au niveau technique, cela consistera essentiellement à suivre les projets d'Auvergne Estives (participation aux réunions, appuis ponctuels de l'animateur, mise en réseaux avec partenaires et estives collectives,...) et à travailler en collaboration avec elle pour tous les projets en lien direct avec le pastoralisme et/ou les entités collectives sur le territoire du Parc.

ORGANISATION D'UN VOYAGE D'ETUDE SUR LE PASTORALISME EN RHONE-ALPES

Dans le cadre du projet pastoral du Syndicat Mixte du Parc pour 2016-2018 et suite à une réunion avec les partenaires institutionnels régionaux et départementaux sur le pastoralisme, nous faisons le constat qu'il manque cruellement, à l'échelle de l'Auvergne, une vision stratégique sur le pastoralisme.

Une des premières urgences est, selon nous, de conduire une enquête pastorale pour connaître davantage nos massifs pastoraux et recenser les besoins des estives collectives et individuelles, en lien étroit avec les communes. Une expérience similaire a été conduite en Rhône Alpes et a permis d'aboutir sur des programmes d'actions et des financements conséquents pour les espaces pastoraux. Dans cette optique, des contacts intéressants avec le Réseau Pastoral Rhône Alpes ont été pris cet été et nous pensons qu'il serait judicieux d'organiser un voyage d'étude cet automne avec des personnes ressources de notre territoire, afin d'identifier les éléments clés pour construire une vraie stratégie pastorale à l'échelle du Parc et plus largement de la région Auvergne.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-156-2015-001-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤ Il vous est proposé que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, via son président :

- > Adhère à l'association « Auvergne Estives » en tant que membre partenaire,
- > Autorise l'équipe technique à organiser un voyage d'étude (de 3 jours maximum) sur le pastoralisme en Rhône-Alpes et prene en charge les frais de déplacement des techniciens et élus du Syndicat Mixte qui y participeront.

DELIBERATION

Le Bureau autorise

- l'adhésion l'association « Auvergne Estives » en tant que membre partenaire,
- l'équipe technique à organiser un voyage d'étude sur le pastoralisme en Rhône-Alpes
- la prise en charge les frais de déplacement des techniciens et élus du Syndicat Mixte qui y participeront.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-156-2015-001-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE DE PLEINE NATURE
184 VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN
184.2015.002 Manifestations partenaires du Parc

RAPPORT

Plusieurs manifestations sont candidates à la démarche « Manifestation partenaires du Parc »

>>> Les manifestations organisées par XTTR63

XTTR63 organise plusieurs manifestations de pleine nature par an sur le Massif du Sancy :

- Le Trail hivernal du Sancy/ Mont Dore/Ezyshees en janvier: 2 épreuves de 20 et 30 km de course à pied en montagne dans des conditions hivernales - 1300 participants,
- L'Assaut de la Cabane en février : épreuve de ski de randonnée sur des itinéraires à forte dénivelée (de 850 m D+ à 1100 m D+) - 60 participants,
- Orienticimes en juillet : épreuves de course d'orientation moyenne et longue distance, en individuel ou en relais - 100 participants,
- Les Trails du Sancy/Mont Dore/Caisse d'épargne Auvergne et Limousin en septembre: 4 épreuves de course à pied en montagne (voir ci-dessous) - 3000 participants,

La prochaine édition du Trail estival du Sancy aura lieu les 26 et 27 septembre 2015. 4 épreuves :

❖ **samedi 26 septembre:**

La Dorée 11 km,
Le chemin de crêtes: 18 Km

❖ **dimanche 27 septembre:**

Trail du Sancy : 34 km,
Grand Trail du Sancy : 60km.

Ces 2 courses sont le support des Championnats de France Trail 2015 mais sont ouvertes à tous.

> Points forts:

- ✓ Une organisation éco responsable déjà très avancée.
- ✓ Existence d'une « Charte de l'épreuve » figurant dans le règlement de l'épreuve: faisant mention de l'engagement dans une organisation éco responsable
- ✓ Objectifs : 0 gobelet à partir de 2016; 2500 écotasses seront offertes en 2015,
- ✓ Mise en place de plateaux repas recyclables ou compostables d'ici 2016,
- ✓ Participations à des chantiers de restauration de chemins organisés par la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy,
- ✓ Tous les itinéraires sont validés par les agents Parc : RNN et/ou Natura 2000.

> Pistes de progrès:

- ✓ Le tri des déchets devra être adapté aux matériaux utilisés (ex plateaux compostables devront être récupérés à part)

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150904-184-2015-002-DE Date de télétransmission : 11/09/2015 Date de réception préfecture : 11/09/2015

➤➤ Le partenariat avec les services du Parc étant déjà actif depuis plusieurs années, il vous est proposé d'attribuer pour chacune des manifestations organisées par XTTRaid 63 la mention « Manifestation partenaire du Parc ».

➤➤ Les foulées du bâtisseur

Organisateur : R3I

Commune concernée : Saint Genès-Champanelle

Format de la manifestation 2015 : Le 10 octobre 2015

- 3 épreuves :
 - Course cross : 5,7 et 14 km,
 - Course VTT : 19 et 42 km
 - Randonnée pédestre : 8,5 km
- Nombre de participants estimé : 280

> Points forts:

- ✓ Tous les participants doivent signer une « Charte de l'épreuve » faisant mention de l'engagement dans une organisation éco responsable,
- ✓ Poursuite d'un objectif zéro déchet : la vaisselle est en matériaux recyclables (bois) ou réutilisable (éco- tasses) +
- ✓ Appel à traiteur auvergnat (Brioude),
- ✓ Toutes les épreuves sont organisées dans des zones naturelles non sensibles. Tous les itinéraires sont validés par les agents Parc : RNN et/ou Natura 2000.

> Pistes de progrès:

⚠ : le balisage doit être réalisé uniquement par des moyens non motorisés.

➤➤ Le partenariat avec les services du syndicat mixte du Parc étant déjà actif depuis plusieurs années, il vous est proposé d'attribuer la mention « Manifestation partenaire du Parc » à la « Foulée du Bâtisseur » sous réserve de la mise en place d'un balisage/débalisage non motorisé à compter de la prochaine édition.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDIES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-184-2015-002-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 aout 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18

TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE DE PLEINE NATURE

184

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

184.2015.003 Devenir de la gestion des pistes équestres Dômes-Sancy et Cézallier-Limon

RAPPORT

Depuis 1993, le Syndicat mixte du PNRVA a mis en place 2 boucles équestres itinérantes sur plusieurs jours : les circuits Dômes-Sancy et Cézallier-Limon. Ces itinéraires sont dotés d'un réseau de relais d'étape accueillant chevaux et cavaliers et sont promus par 2 guides équestres : le guide Dômes-Sancy édité en 1999 et aujourd'hui épuisé, le guide Cézallier-Limon édité en 2006.

Avec l'engagement du territoire dans la Charte Européenne du Tourisme Durable et l'accompagnement des entreprises touristiques, la candidature de la Chaîne des Puys-faille de Limagne au classement au patrimoine mondial de l'Unesco, les missions des agents en charge de l'entretien, de l'animation et de la promotion de ces circuits ont évolué. Aujourd'hui, le syndicat mixte du Parc n'a plus les moyens humains et financiers pour assurer l'entretien et la promotion de cette offre équestre.

Fanny DESFRAY, est en stage au sein de l'Espace programme « développement économique durable » depuis le 1^{er} avril pour 5 mois sur une mission qui consiste à faire l'état des lieux de ces 2 itinéraires et à trouver des partenaires susceptibles de reprendre à leur charges l'entretien, l'animation et la promotion de ces 2 circuits.

A la date d'aujourd'hui, la situation est la suivante :

➤➤➤ Pour le circuit Dômes-Sancy

Ce circuit n'est plus inscrit au PDIPR 63 depuis que le Conseil Départemental du Puy de Dôme a souhaité réviser son PDIPR et ne retenir, dans un premier temps, que l'offre de petite randonnée pédestre.

- ⇒ En conséquence les conventions d'autorisation de passage qui existaient sur ce circuit entre les propriétaires (privés et publics), le CD 63 et le SMPNRVA sont aujourd'hui caduques de fait,
- ⇒ Les conventions d'autorisation de travaux qui ont été signées entre le SMPNRVA et un propriétaire lors de la mise en place de franchissements de clôture restent, elles, actives.

Un état des lieux de l'itinéraire, des équipements de franchissements de clôture, du réseau d'hébergements d'étape équestre a été réalisé par Fanny Desfray. Un état des lieux du statut foncier de cet itinéraire est encore en cours.

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre du Puy de Dôme (CDTE 63), représenté par Alain GROSLIER son président, est favorable à une reprise de l'entretien (débroussaillage, balisage) et de l'animation du circuit. La promotion est désormais assurée par le Comité régional de Tourisme Equestre Auvergne (CRTE Auvergne) via le site www.randonnee-cheval-auvergne.fr/puy-de-dome/itineraires-montes. Les informations qui y figurent ont été validées par les services du SMPNRVA.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-184-2015-003-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Plusieurs scenarii peuvent être envisagés :

1. Le SMPNRVA :

- transmet l'ensemble des informations recueillies (états des lieux) au CDTE 63 qui aura la charge, s'il le souhaite, de conduire la réinscription au PDIPR 63 si les conditions le permettent,
- **rérocède au CDTE 63** l'ensemble des franchissements de clôture tout en informant les propriétaires des parcelles concernées de l'évolution de la situation. En contrepartie, le CDTE devra officiellement s'engager à vérifier et entretenir ce matériel.

2. Le SMPNRVA

- transmet l'ensemble des informations recueillies (états des lieux) au CDTE 63 qui aura la charge, s'il le souhaite de conduire la réinscription au PDIPR 63 si les conditions le permettent,
- **rérocède aux intercommunalités concernées, sous réserve de leur accord**, l'ensemble des franchissements de clôture tout en informant les propriétaires et le CDTE 63 de l'évolution de la situation.

3. Le SMPNRVA

- transmet l'ensemble des informations recueillies (états des lieux) au CDTE 63 qui aura la charge, s'il le souhaite de conduire la réinscription au PDIPR 63 si les conditions le permettent,
- **rérocède aux propriétaires concernés** l'ensemble des franchissements de clôture tout en les informant de l'évolution de la situation (retrait du SMPNRVA). Les conventions de passage devront être alors renégociées par le CDTE 63. Une information sera donc transmise au CDTE 63 pour que les propriétaires de parcelles nécessitant un franchissement de clôture puissent être contactés.

➡➡ Il vous est proposé de choisir l'un des 3 scenarii proposés ci-dessus et d'autoriser les services du SMPNRVA à entreprendre les démarches pour le rendre opérationnel.

➡➡ Pour le circuit Cézallier-Limon

Ce circuit est toujours inscrit au PDIPR 15 mais son inscription nécessite une réactualisation.

Un état des lieux de l'itinéraire, des équipements de franchissements de clôture, du réseau d'hébergements d'étape équestre a été réalisé par Fanny Desfray. Un état des lieux du statut foncier de cet itinéraire est encore en cours.

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre du Cantal (CDTE 15), représenté par Alain GROSLIER son président, est favorable à une reprise de l'entretien du balisage et de l'animation du circuit. La promotion est désormais assurée par le Comité régional de Tourisme Equestre Auvergne (CRTE Auvergne) via le site www.randonnee-cheval-auvergne.fr/puy-de-dome/itineraires-montes. Les informations qui y figurent ont été validées par les services du SMPNRVA.

Un premier contact avec les chargés de mission des communautés de communes concernées¹ par le tracé montrent qu'il n'y aurait, a priori pas d'opposition à ce que celles-ci puissent reprendre à leur charge l'entretien (débroussaillage) du ou des tronçons de l'itinéraire passant dans leur périmètre, **sous réserve toutefois que le CDTE 15 s'engage officiellement à suivre le balisage équestre**, propriété du Comité National de Tourisme Equestre.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150904-184-2015-003-DE Date de télétransmission : 11/09/2015 Date de réception préfecture : 11/09/2015

¹ CC Cézallier, Pays Gentiane, Pays de Murat, SM Grand Site Puy Mary

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

En conséquence il convient :

1. D'informer par courrier le Président du CD 15, du retrait du SMPNRVA pour la gestion de l'entretien de ce circuit.
2. Sous réserve que les EPCI concernés donnent leur accord pour l'entretien de l'itinéraire, il pourrait être envisagé de leur rétrocéder les équipements de franchissement de clôture installés sur le tronçon d'itinéraire dont ils auraient la charge.
3. D'accompagner les EPCI et le CDTE 15 dans la mise à jour juridique de l'inscription du circuit Cézallier-Limon au PDIPR 15 au cours des 2 prochaines années.

➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser les services du SMPNRVA à entreprendre les démarches pour optimiser la continuité de l'existence du circuit Cézallier Limon en partenariat avec le Conseil départemental du Cantal, les EPCI concernés et le CDTE 15.**

DELIBERATION

Pour le circuit Dômes-Sancy, Le Bureau se prononce en faveur du scénario n°1 et autorise les services du SMPNRVA à entreprendre les démarches pour le rendre opérationnel.

Pour le circuit Cézallier-Limon, les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-184-2015-003-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 **REVITALISATION TERRITORIALE**
191 **HABITANTS ET ASSOCIATIONS**
191,2015,001 Spectacle Fête des Cornets de Murat

RAPPORT

Initiée en 2004 par l'association des Cornets de Murat, la fête des Cornets contribue depuis sa création à la découverte d'un élément du patrimoine gastronomique local.

L'édition 2015 se déroulera le 20 septembre à Murat et portera sur la thématique « le cornet se met au vert ».

A cette occasion, les partenaires suivants collaborent à la création et présentation d'un spectacle, le samedi 19 septembre :

- > L'association, en vue de créer un évènement en amont de la fête des Cornets,
- > La communauté de communes du pays de Murat, dans le cadre de sa saison culturelle 2015-2016,
- > La commune de Murat accueillant l'évènement et dans le cadre de sa programmation culturelle,
- > Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dans le cadre de sa programmation culturelle « Les Explosives du Parc ».

La production artistique consiste en la présentation, en déambulatoire dans les rues de Murat, d'un conte écrit par « l'Auvergne imaginée » en la personne d'André Ricros.

Les 4 partenaires se répartiront équitablement le coût global de l'opération, qui s'élève à 2040 €.

Ainsi, le Parc participera à hauteur de 510 €. Ce montant sera pris sur le budget des Explosives.

Le partenariat entre les quatre structures, citées ci-dessus, est formalisé dans une convention, ci-jointe.

>>> Il vous est proposé de :

- > **valider une prise en charge financière de cette opération par le Parc à hauteur de 510 € (budget Explosives),**
- > **autoriser le Président à signer la convention de partenariat, ci-jointe, avec l'association des Cornets de Murat, la communauté de communes du pays de Murat et la commune de Murat.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération et le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat, ci-jointe, avec l'association des Cornets de Murat, la communauté de communes du pays de Murat et la commune de Murat.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-191-2015-001-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19

REVITALISATION TERRITORIALE

193

ELUS INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

193.2015.001 Représentation du syndicat mixte au sein de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, formation spécialisée GIEE

RAPPORT

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance des GIEE (groupement d'intérêt économique environnemental), le décret n°2015 467 du 23 avril 2015 introduit une formation spécialisée de la CREAMR devant être mobilisée pour donner un avis à M le Préfet de Région sur les dossiers déposés.

Le Préfet de Région à la responsabilité d'arrêter la composition de cette formation spécialisée ; cette composition étant encadrée par les dispositions du décret susvisé.

Au titre des représentants d'organismes compétents en matière agricole ou environnementale, et compte tenu :

- de la nécessité de constituer une formation spécialisée dont l'effectif permettra aux intervenants d'échanger facilement en séance
- du caractère représentatif au niveau régional des différentes structures expertes
- de l'implication lors de la précédente commission d'expertise préfiguratrice de cette formation,

Nous sommes sollicités pour participer activement à cette commission même si le Parc n'est pas membre de la CREAMR. La prochaine session aura lieu mi-septembre ce qui explique que le Bureau soit sollicité sur ce dossier important en lieu et place du comité syndical qui ne se réunira que le 5 octobre prochain.

Cette formation spécialisée s'est déjà réunie 2 fois et des contributions techniques ayant été requises, c'est la responsable du pôle biodiversité/ressources naturelles qui y a participé.

Il nous paraît extrêmement important de pouvoir y assister et d'être assidu s'agissant d'un nouveau concept sur lequel le regard Parc dans sa transversalité est parfaitement légitime et pertinent. D'un point de vue juridique, sera visé dans l'arrêté le responsable de la structure mais il pourra se faire représenter ou suppléer le cas échéant. Toutefois, pour rappel le décret 2006-672 en particulier relatif au fonctionnement de telles commissions précise qu'un membre désigné en raison de son mandat électif ne peut se faire suppléer que par un élu de la même assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-193-2015-001-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

➤➤ Il vous est donc proposé de désigner soit un binôme élu (titulaire+ suppléant), soit un binôme technique pour répondre à cette demande.

DELIBERATION

Le Bureau désigne un binôme de techniciens avec Cécile Birard comme titulaire et Isabelle Blanc comme suppléante au sein de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, formation spécialisée GIEE.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 REVITALISATION TERRITORIALE
195 PORTEURS DE PROJET
195.2015.003 Désignation représentants du SMPNRVA au comité de programmation Leader

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a récemment été sélectionné pour porter une nouvelle génération Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 prendra donc effet dès la signature de la convention tripartite avec la Région Auvergne et l'ASP, à l'automne 2015.

Afin de finaliser cette convention, l'équipe d'animation gestion Leader doit composer un nouveau comité de programmation avec un collège de membres privés et un collège de membres publics. 12 collectivités siègeront au sein du collège public. Il s'agit des 2 Pays et des 9 communautés de communes du territoire ainsi que le Syndicat mixte du PNRVA.

Le SMPNRVA doit donc choisir deux élus, un titulaire et un suppléant, pour le représenter au sein de l'instance délibérative du nouveau programme Leader.

Pour information, il est important de désigner deux représentants motivés et assidus. En effet, le comité de programmation Leader est une instance participative qui se réunit en moyenne 4 fois par an et où sont validés collectivement les projets du territoire et les subventions Leader. Sans un double quorum atteint, le comité ne peut prendre de décision ce qui risquerait de pénaliser les futurs porteurs de projets.

➤➤ Il vous est proposé de désigner deux représentants du SMPNRVA, un titulaire et un suppléant, pour siéger au sein du comité de programmation Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020.

DELIBERATION

Le Bureau désigne Bernard DELCROS comme titulaire et Roger GARDES comme suppléant pour siéger au sein du comité de programmation Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-195-2015-003-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 **REVITALISATION TERRITORIALE**
195 **PORTEURS DE PROJET**
195.2015.004 Demande aide préparatoire Leader 2014-2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a déposé en octobre 2014 une demande de subvention auprès de la Région Auvergne (autorité de gestion des fonds européens en Auvergne) pour la préparation et la construction du nouveau programme Leader 2015-2020. Cette aide préparatoire est finalement éligible, entre le 17 octobre 2014 (date de l'accusé de réception transmis par la Région) et le 7 juillet 2015 (veille de la date du courrier de sélection du GAL pour le nouveau programme 2015-2020). Cependant, les pièces officielles de demande de subvention n'étaient pas encore opérationnelles à ce moment-là. Nous sommes donc dans l'obligation de monter un nouveau dossier Cerfa et de proposer un rapport modificatif pour actualiser certaines données : répartition du temps de travail de l'équipe Leader sur ce projet et proposition d'un budget et d'un plan de financement. Vous trouverez donc ci-dessous ces éléments.

➔ **Actualisation de la répartition du temps de travail de l'équipe Leader :**

Préparation du Programme Leader 2015-2020	Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Jérémie Craipeau Coordonnateur	Véronique Lang Animatrice
Nov. – Déc. 2014 (en ETP)	0	0	0,7	0,3
Janvier – Juin 2015 (en ETP)	0	0	0,6	0,4
Juillet 2015 (du 1 ^{er} au 7)	0,5	0	1	0,75

➔ **Budget et plan de financement du dossier de demande de subvention pour préparer le nouveau programme Leader 2015-2020 :**

Budget total : 27 268,07 € HT.

- Frais salariaux de l'équipe d'animation Leader : 25 070,34 €
- Organisation d'un buffet pour le 1^{er} atelier forum Leader : 1018,18 €
- Frais de déplacement : 1 179,55 €.

Plan de financement :

- Syndicat mixte du PNRVA (20%) : 5 453,62 €
- FEADER Aide préparatoire Leader 2015-2020 (80%) : 21 814,45 €.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-195-2015-004-DE
Date de télétransmission : 17/09/2015
Date de réception préfecture : 17/09/2015

➤➤ Il vous est proposé de :

- Valider la répartition du temps de travail de l'équipe Leader pour la préparation du nouveau programme 2015-2020 ainsi que le budget et le plan de financement proposés
- Autoriser le Président à signer toutes pièces pour solliciter officiellement l'aide préparatoire Leader.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer toutes les pièces pour solliciter l'aide préparatoire Leader.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 aout 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30 OUTILS TRANSVERSAUX
300 CHARTE & PROGRAMME D' ACTIONS DU SMPNRVA
300.2015.002 Avenant 2015 de la convention avec Clermont Communauté

RAPPORT

La convention « agglomération porte » entre Clermont communauté et le Syndicat mixte du Parc, a été adoptée par le Conseil Communautaire de Clermont le 18 octobre 2013, et le comité syndical du parc le 06 décembre 2013. Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures. Elle a été conclue pour une période maximale de trois ans.

L'avenant a pour objet de préciser le contenu et le budget des actions concrètes qui seront menées pour l'année 2015 dans le respect des axes de partenariat définis dans la convention « cadre » :

- > **Action 1 : Gestion de la fréquentation in situ et conciliation d'usages : 25 000 €**
- > **Action 2 : Pédagogie, animations et échanges culturels : 20 000 €**
- > **Action 3 : Programmation culturelle – Les explosives du Parc : 12 500 €**
- > **Action 4 : Appel à projet TEAMM (Territoire d'Expérimentation d'Action de Mobilité innovante en zone de Montagne) : 2 500 €**

➤➤➤ Il est proposé au bureau:

- > **D'approuver le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », précisant les actions qui seront menées sur l'année 2015 et représentant un budget maximum de 60.000 euros,**
- > **D'autoriser le Président à signer cet avenant avec Clermont communauté.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération et le Bureau autorise le Président à signer cet avenant avec Clermont communauté.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-300-2015-002-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

300

300.2015.003

OUTILS TRANSVERSAUX

CHARTRE & PROGRAMME D' ACTIONS DU SMPNRVA

Projet de création d'une association regroupant les parcs d'Auvergne et de Rhône-Alpes dans le cadre de la fusion régionale.

RAPPORT

Depuis le printemps dernier, les parcs de la future grande région Rhône-Alpes Auvergne réfléchissent à l'opportunité de constituer un réseau propre s'inspirant un peu du modèle IPAMAC.

En effet, après constat d'un manque d'efficacité et d'efficience du fonctionnement actuel du réseau des PNR de Rhône-Alpes, l'idée d'une association regroupant les PNR et projet de PNR d'Auvergne et Rhône-Alpes (soit au total 13 PNR : 9 existants et 4 en projet) fait son chemin.

Les objectifs de cette association :

- être un interlocuteur représentatif de l'ensemble des PNR et un interlocuteur privilégié pour la Région et pour les autres instances de niveau régional (Services de l'Etat en région, autres têtes de réseau régional ...)
- être un lieu où développer des réflexions collectives et prospectives (un think tank des Parcs) voire contributives à l'évolution de politiques publiques
- être un outil au service d'actions collectives (impliquant une majorité de PNR et visant à la mutualisation de moyens entre PNR et/ou l'innovation) avec trois champs d'action dans un premier temps :
 - o Tourisme durable et destination Parc
 - o Education à l'environnement et au développement durable en lien avec les Lycées,
 - o Promotion Communication sur les PNR en tant qu'institution de missions (cible prioritaire les élus)

A ce jour, des échanges politiques ont lieu entre Présidents de Parc dont Roger Gardes et Edouard Simonian (élu en charge des PNR pour la région Rhône-Alpes) à Milan.

D'autres échanges ont eu lieu le 18 juin entre Présidents de Parc, Edouard Simonian et Christian Bouchardy ainsi qu'entre présidents et directeurs de parcs concernés le 3 juillet à 14h à Lourmarin, après les Universités d'été de la Fédération.

Enfin, le 7 juillet dernier une délégation composée de Christian Bouchardy et des services de la Région ainsi que du Président et de la Directrice du Parc s'est rendue à Lyon pour rencontrer les homologues de Rhône-Alpes, se mettre d'accord sur un projet et des prototypes de statut que vous trouverez en annexe.

Des propositions ont été faites et discutées sur la place de la région et des départements dans cette association, son siège, ses éventuels moyens d'animation, ses sujets de prédilection, ses moyens financiers avec une contribution envisagée de 2000 euros par an.

Il a été convenu qu'il serait souhaitable que cette association soit créée avant les élections régionales de décembre et que chaque parc ainsi que chacune des régions devait produire une délibération de principe avant la mi-octobre. L'assemblée générale constitutive est en effet prévue à Lyon le 12 octobre.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-300-2015-003-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015



Il vous est donc proposé de vous prononcer sur le principe de cette association sachant que s'il vous agréé, un rapport définitif sera présenté devant le comité syndical du 5 octobre afin d'arrêter notamment les statuts et notre contribution financière.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

302

SIG et OBSERVATOIRE

302.2015.001 Convention Actiscope©Tourisme avec le CRDTA

RAPPORT

La nouvelle stratégie Tourisme Durable du Parc 2014-2019 prévoit la mise en place d'un observatoire du tourisme sur le Parc. Les services du Syndicat mixte du Parc se sont rapprochés du Pôle Observation Développement & Innovation du CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne).

Le CRDTA est tout à fait favorable à un partenariat avec le Syndicat mixte du Parc afin d'alimenter son observatoire du tourisme. Le premier partenariat pourrait se traduire par la signature d'une convention permettant au Syndicat mixte du Parc de disposer des analyses et indicateurs obtenus par le CRDTA via la CCI Auvergne à l'aide de l'outil Actiscope© Tourisme.

Développé par la CCI Auvergne et mis à disposition gratuitement des professionnels du tourisme (hébergements, prestataires d'activités et restaurants), cet outil de gestion et d'analyse de marché leur permet d'améliorer la performance de leur entreprise, de connaître son taux d'occupation, ses données sur le prix moyen lit et chambres, son chiffre d'affaires réalisé par lit et par jour... et leur permet aussi de se comparer à un panel (ex : tous les campings auvergnats, tous les 2 étoiles...). Une centaine de structures l'utilisent déjà sur le territoire du Parc (une dizaine est accompagnée par le Syndicat mixte du Parc).

Le prestataire bénéficie chaque mois d'infos sur le ratio économique et peut ainsi se comparer à des panels (ex : un prestataire peut se rendre compte que ses tarifs sont trop élevés une période par rapport au panel, décider de les baisser et voit un ajustement possible en augmentant hors saison)

Des extractions faites pour le territoire du Parc permettront d'obtenir des résultats et analyses.

Chaque trimestre, le Syndicat mixte du Parc disposera de :

- la liste exhaustive de l'ensemble des adhérents du territoire Parc des Volcans d'Auvergne à Actiscope© Tourisme qui lui aura été adressée par la CCIA ;
- ainsi que la liste des établissements ne respectant pas leur engagement.

Des résultats globalisés sous la forme de tableaux de bord (sous réserve d'un nombre minimum de 5 répondants) seront transmis au Syndicat mixte du Parc selon le calendrier suivant :

- Été (mai à septembre) et cœur d'été (juillet et août) : mi-novembre.
- Hiver (décembre à février ou mars selon calendrier scolaire) : fin avril ou fin mai.
- Année n-1 (janvier à décembre) : mi-mars.

En contrepartie, le Syndicat mixte du Parc s'engage à :

- faire la promotion de cet outil auprès de ses réseaux (Marque Parc, volet 2 de la CETD) pour augmenter le panel,
- relancer, si besoin, ceux qui ne répondent pas,
- participer aux réunions du groupe technique Actiscope© Tourisme animé par le CRDTA en collaboration avec la CCIA.

Annexe de l'Actiscope© Tourisme
063-256300237-20150904-302-2015-001-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention Actiscope pour bénéficier d'indicateurs et d'analyses et ainsi alimenter son observatoire du tourisme.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention Actiscope pour bénéficier d'indicateurs et d'analyses et ainsi d'alimenter son observatoire du tourisme.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX

400 BATIMENTS ET EXTERIEURS

400.2015.002 Construction d'un garage et aménagement du stationnement sur le site de Montlosier

RAPPORT

Au cours de sa réunion du 09 Décembre 2014, le Bureau du Parc a **autorisé le Président à déposer le permis de construire, ainsi que le dossier qui doit être soumis à l'approbation de la commission des sites, et à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.**

Le coût du projet (travaux + maîtrise d'œuvre) avait été estimé à 232 000 € HT, montant auquel il fallait ajouter le coût d'une étude de sol, d'une étude béton et d'une mission de CSPS (environ 5 000 €HT).

Depuis, diverses modifications et ajustements ont dû être opérés :

- **En phase Avant Projet : L'augmentation des surfaces du bâtiment et donc l'actualisation des lots bâtiment entraînent un surcoût d'environ 30 000 €HT.**
- **En phase PRO (préalable à la consultation des entreprises) : Des précisions de bordereaux de quantités ainsi que des adaptations de matériaux sur les stationnements (lot 1) engendrent une augmentation d'environ 15 000 €HT.**

Ces derniers ont pour conséquence de porter le budget global (études comprises) à environ 285 000 €HT.

Cette opération serait financée à l'aide des restes à réaliser 2014, du FCTVA, des fonds disponibles dégagés fin 2014 et d'un emprunt à hauteur de 100 000 €.

La consultation relative aux travaux a été lancée. Le marché comporte les 7 lots suivants :

- 1) VRD et Aménagements paysagers
- 2) Gros Œuvre et Terrassements complémentaires
- 3) Charpente - Ossature et bardage bois
- 4) Couverture ardoisée et zinguerie
- 5) Menuiseries extérieures et portes de garage sectionnelles
- 6) Enduit de façades
- 7) Electricité & ventilation

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 7 juillet 2015.

A la date limite du 5 août 2015, 29 propositions ont été reçues pour l'ensemble des lots.

L'ouverture des plis a été effectuée le 6 août 2015, en présence des 2 maîtres d'œuvre (M. Lemonnier et M. Bonnet) ainsi que 2 agents du PNRVA.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150904-400-2015-002-2- DE Date de télétransmission : 14/09/2015 Date de réception préfecture : 14/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

L'analyse a ensuite été réalisée selon les critères d'attribution suivant :

Prix des prestations 40%

Note max. (40) à l'offre moins-disante

Valeur du point = Offre Moins Disante / 40

Point à soustraire de la note max= Ecart entre offres moins disantes et offre proposée / Valeur du point

Valeur technique 60%

Note max. 60 points.

a - Moyens affectés au chantier 15%

b - Description sommaire des installations de chantier projetées 10%

c - Principaux procédés, moyens et délais d'exécution envisagés 20%

d - Marque et type des principales fournitures et Origine des principaux matériaux 15%

	Points
a - Moyens affectés au chantier 15%	15
b - Description sommaire des installations de chantier projetées 10%	10
c - Principaux procédés, moyens et délais d'exécution envisagés 20%	20
d - Marque et type des principales fournitures et Origine des principaux matériaux 15%	15
Total	<u>60</u>

Syndicat mixte du Parc des Volcans d’Auvergne

Ci-dessous les tableaux de classement pour chacun des lots ainsi que le tableau récapitulatif des entreprises retenues :

Lot 1 : VRD et Aménagements paysagers

Sociétés	Adresse	Montant HT	Coût prestations	Valeur technique	TOTAL / 100	Classt	Observations
COLAS	63370 LEMPDES	116 273,00 €	31	55	86	3	Moyens humains et matériels suffisants et bien renseignés. Descriptif des installations détaillé, procédés bien détaillés. Origines renseignées pour les principaux matériaux.
COUDERT	63210 VERNINES	94 756,58 €	40	53	93	1	Le mandataire comme le sous- traitant font état des personnes et moyens techniques mis à disposition sur le chantier. Installation sommaire de chantier résumée à une roulotte réfectoire autonome. Les procédés et moyens d'exécution font l'objet de détails précis. Les matériaux seront conformes au CCTP et/ou soumis à l'agrément du MOE. Les fiches produits sont renseignées ainsi que celles des fournisseurs.
GATP	63430 PONT-DU-CHÂTEAU	107 570,50 €	35	55	90	2	Moyens humains et matériels suffisants et bien renseignés. Sous-traitant évoqué et présenté mais non déclaré (sans sanction). Description des installations simple mais cohérente. Procédés bien détaillés. Origines et fournitures renseignées pour les principaux matériaux + tableau des distances d'approvisionnement appréciable.
SANCHEZ	63450 TALLENDE	129 389,60 €	25	25	50	4	Dossier incomplet - Pas de mémoire technique du chantier - Pas de documentations.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Lot 2 : Gros Œuvre et Terrassements complémentaires

Sociétés	Adresse	Montant HT	Coût prestations	Valeur technique	TOTAL / 100	Classt	Observations
ADEC	63450 ROMAGNAT	82 216,35 €	26	25	51	6	Dossier incomplet - manque informations fournisseurs & matériaux - Pas de ventilation des temps d'intervention
COTTON FRERES	63430 PONT-DU-CHÂTEAU	72 921,21 €	32	52	84	2	Dossier complet mais général - Planning détaillé en journées - Réalisation 41 journées soit env. <u>8 semaines</u>
ROUX SAS	63500 ISSOIRE	77 200,70 €	29	53	82	3	Mémoire technique clair et précis : Délais OK - Réalisation <u>6 semaines</u>
SANCHEZ	63450 TALLENDE	66 921,17 €	36	25	61	5	Dossier incomplet - Délais OK - Réalisation <u>9 semaines</u>
SOCIETE DE CONSTRUCTION DES PUY	63122 ST-GENES-CHAMPANELLE	60 572,85 €	40	50	90	1	Dossier complet - Délais OK mais importants - Réalisation <u>11 semaines</u>
SORAMA	63000 CLERMONT-FD	73 306,32 €	32	45	77	4	Dossier incomplet - manque matériaux - Délais OK - Réalisation <u>6 semaines</u>

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Lot 3 : Charpente - Ossature et bardage bois

Sociétés	Adresse	Montant HT	Coût prestations	Valeur technique	TOTAL / 100	Classt	Observations
BEAUDONNAT	63210 VERNINES	39 879,15 €	38	58	96	2	Dossier organisé, pas de précision sur description chantier - Délais OK - Etude 2 semaines / Réalisation <u>3 semaines.</u>
CAILLAUD BOURLEYRE	43100 BRIOUDE	42 442,33 €	35	58	93	3	Dossier organisé, pas de description sur les moyens chantier - Délais OK - Réalisation 18 journées soit <u>4 semaines</u>
FAUGERE	63500 ISSOIRE	46 684,54 €	30	60	90	4	Dossier complet et organisé - Délais OK - Etude 4 semaines / <u>Réalisation 5 semaines.</u>
GOUNY TMB	19200 USSEL	37 680,77 €	40	57	97	1	Dossier organisé, pas de description sur les moyens chantier - Délais OK - Réalisation 12 journées soit <u>3 semaines</u>
SUCHEYRE	63200 RIOM	51 544,84 €	25	60	85	5	Dossier complet et organisé - Délais OK - Réalisation <u>3 semaines.</u>

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Lot 4 : Couverture ardoisée et zinguerie

Sociétés	Adresse	Montant HT	Coût prestations	Valeur technique	TOTAL / 100	Classt	Observations
BEAUDONNAT	63210 VERNINES	41 567,37 €	27	60	87	4	Dossier organisé, pas de précision sur description chantier - Délais OK - Etude 2 semaines / <u>Réalisation 6 semaines.</u>
DUCHE	63119 CHATEAUGAY	33 582,14 €	37	50	87	3	Dossier complet - Précisions sur les délais d'approvisionnement - Délais Incohérents entre engagement (<u>5 semaines</u>) et description chantier (<u>6-7 semaines</u>)
GOUNY TMB	19200 USSEL	31 304,45 €	40	58	98	1	Dossier organisé, pas de description sur les moyens chantier - Délais OK - Réalisation: <u>3 semaines</u>
SIEGRIST	63170 AUBIERE	39 856,10 €	29	60	89	2	Dossier complet - Précisions sur les délais d'approvisionnement - Réalisation : <u>5 semaines</u>
SUCHET	03300 CUSSET	52 741,12 €	13	60	73	6	Dossier complet et organisé - Délais OK - Réalisation <u>5 semaines</u> / <u>L'entreprise nous informe de la nécessité de crochets de vie pour interventions ultérieures</u>
SUCHEYRE	63200 RIOM	41 621,00 €	27	60	87	5	Dossier complet et organisé - Délais OK - Réalisation <u>3 semaines.</u>

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Lot 5 : Menuiseries extérieures et portes de garage sectionnelles

Sociétés	Adresse	Montant HT	Coût prestations	Valeur technique	TOTAL / 100	Classt	Observations
DE SOUSA BASILE	63210 NEBOUZAT	20 765,00 €	40	54	94	1	Dossier complet - Moyens humains faibles mais en adéquation avec le marché - Docs produits précises - Réalisation: 2 semaines
TGM BOIS	63320 ST-DIERY	22 979,00 €	36	28	64	2	Dossier incomplet - Moyens humains faibles mais en adéquation avec le marché - Docs produits pas en rapport avec le sujet / Pas d'engagement sur les délais.

Lot 6 : Enduit de façades

Sociétés	Adresse	Montant HT	Coût prestations	Valeur technique	TOTAL / 100	Classt	Observations
COTTON FRERES	63430 PONT-DU-CHÂTEAU	10 331,74 €	5	60	65	4	Dossier complet mais général / Délais OK - <u>Réalisation 6 journées</u>
ENDUIT + 63	63450 ROMAGNAT	5 400,85 €	32	58	90	1	Dossier complet / Délais OK - Réalisation <u>1 semaine</u>
FACE ET FACADES	63800 COURNON	4 496,44 €	40	43	83	2	Dossier incomplet - Pas d'engagement sur les délais.
SORAMA	63000 CLERMONT-FD	6 685,42 €	21	55	76	3	Dossier incomplet - manque matériaux Délais OK - Réalisation <u>1 semaine</u>

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Lot 7 : Electricité & ventilation

Sociétés	Adresse	Montant HT	Coût prestations	Valeur technique	TOTAL / 100	Classt	Observations
A2EG	63260 AIGUEPERSE	7 833,00 €	35	51	86	2	Dossier sommaire. Demander précision sur ligne 20A+T et protection - Délais OK - Réalisation <u>4 semaines</u> .
A2EG (VARIANTE)	63260 AIGUEPERSE	7 030,00 €	40	50	90	1	Entreprise propose une variante sur des PC en 16A+T - Simplification du tableau élect.
AUVERGNE ASSISTANCE BATIMENT	63320 LUDESSE	6 960,00 €	40	28	68	3	Dossier sommaire et incomplet (pas de détail délais et pas de documentations matériels). Demander précision sur ligne 20A+T et protection (+ documentation technique)

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Liste des entreprises retenues

⋮

LOT	Intitulé	Société	Adresse	Montant HT	Estimation HT
1	VRD et Aménagements paysagers	COUDERT	63210 VERNINES	94 756,58 €	106 533 €
2	Gros Œuvre et Terrassements complémentaires	SOCIETE DE CONSTRUCTION DES PUYS	63122 ST-GENES-CHAMPANELLE	60 572,85 €	56 165 €
3	Charpente - Ossature et bardage bois	GOUNY TMB	19200 USSEL	37 680,77 €	39 174 €
4	Couverture ardoisée et zinguerie	GOUNY TMB	19200 USSEL	31 304,45 €	36 603 €
5	Menuiseries extérieures et portes de garage sectionnelles	DE SOUSA BASILE	63210 NEBOUZAT	20 765,00 €	16 100 €
6	Enduit de façades	ENDUIT + 63	63450 ROMAGNAT	5 400,85 €	7 119 €
7	Electricité & ventilation	A2EG (VARIANTE)	63260 AIGUEPERSE	7 030,00 €	3 935 €
TOTAL				257 510,50 €	265 629 €
Ecart %				-3,06%	

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à valider le nouveau plan de financement et à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les montants figurant dans le tableau récapitulatif.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à valider le nouveau plan de financement et à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les montants figurant dans le tableau récapitulatif.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2015.022

Remplacement sur le poste de chargé(e) de mission agriculture et pastoralisme sur le Puy de Dôme (modification des dates de contrat)

RAPPORT

Lors du comité syndical du 19 juin 2015, vous avez autorisé la création d'un CDD de 2 ans pour assurer des missions en agriculture, agri-environnement et pastoralisme. Ce CDD devait initialement débuter au 1er septembre 2015.

Il se trouve que les entretiens de recrutement ont eu lieu dans l'intervalle et que la personne recrutée ne pourra démarrer ses nouvelles fonctions qu'au lundi 14 septembre. De fait, nous vous demandons de bien vouloir valider ces nouvelles dates de façon à ce que notre nouveau chargé de mission puisse bien bénéficier du CDD de 2 ans initialement prévu.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à recruter un(e) chargé(e) de mission agriculture et pastoralisme pour un contrat de 2 ans, avec possibilité de renouvellement par période d'un an, sur la base de l'indice Brut 405 à compter du 14 septembre 2015 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cette délibération actualise celle prise lors du Comité syndical du 19 juin 2015 du fait d'une modification dans la date d'entrée en fonction de l'agent recruté.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à recruter un(e) chargé(e) de mission agriculture et pastoralisme dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-401-2015-022-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2015.023

Accueil d'un jeune en service civique pour l'appel à projet TEAMM

RAPPORT

Le Syndicat Mixte du Parc des Volcans va accueillir un service civique pour 8 mois dans le cadre de l'appel à projet TEAMM sur les mobilités.

Une enveloppe CGET de 2 700 € était prévue pour la rémunération d'un stagiaire pour 6 mois.

Afin de valoriser l'accueil de ce jeune volontaire en service civique, nous proposons de répartir cette enveloppe sur :

- > un poste formation de 1 000 €,
- > de majorer l'indemnité minimale obligatoire de 106,31€ de 150 €, ce qui ferait une indemnité de 256,31€/mois,
- > Un hébergement au local stagiaire à titre gracieux sur la durée de la mission, soit un coût de structure de 400 € pour 8 mois.

➤➤ Il vous est proposé d'adopter les conditions d'accueil du Service Civique TEAMM Sancy décrites ci-dessus.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-401-2015-023-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2015.024

MOYENS GENERAUX

Ressources Humaines

Poste saisonnier d'hôtesse/hôte d'accueil pour la maison du Parc à Montlosier.

RAPPORT

Par délibération en date du 26 février 2015, il a été créé un poste saisonnier d'hôtesse/hôte d'accueil pour la maison du Parc à Montlosier pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2015. Sur cette délibération, il a été omis la période des congés payés qui sont prévus du 1^{er} au 10 octobre 2015.

➤➤ Il vous est donc proposé d'intégrer ses congés payés du 1^{er} au 10 octobre 2015 en créant un avenant au contrat pour cette durée précitée dans les mêmes conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-401-2015-024-DE
Date de télétransmission : 28/09/2015
Date de réception préfecture : 28/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2015.004 Achat et vente d'un nouveau livre : «*L'art de la pétrification*»

Achat et vente de l'ouvrage : «*Croyances, superstitions...mystères de nos régions*»

RAPPORT

Dans le cadre de la valorisation culturelle des patrimoines du territoire, nous souhaitons développer la Boutique du Parc en relation avec les thématiques patrimoniales et les initiatives locales du Parc des volcans.

Eric Papon, gérant des Fontaines pétrifiantes de St-Nectaire et maître artisan en pétrification vient d'éditer un livre : *l'Art de la pétrification*. Il permet de découvrir les coulisses de l'entreprise familiale propriétaire des lieux depuis sept générations.

Des légendes populaires à la maîtrise des dépôts calcaire, cet ouvrage est le premier écrit consacré à l'histoire de la pétrification et au métier d'art qui en résulte : l'incrustation sur moulage.

Quelques lignes sont consacrées au Comte de Montlosier qui s'intéressa aux objets pétrifiés en 1813. Prix de vente public : 12 € TTC sur lequel une remise de 40 % nous est accordée.

Avec le livre « *Croyances, superstitions, mystères de nos régions* » aux Ed. Debaisieux, l'auteure cantalienne Monique Lafarge plonge les lecteurs dans un univers sombre, émouvant, très souvent envoûtant mais aussi énigmatique.

Au fil des chapitres, les croyances liées aux temps forts de l'année et aux âges de l'existence se dévoilent. Viennent ensuite le monde de la nuit et les diableries, la sorcellerie... Une dernière partie relate comment lutter contre les coups du sort et faire provision de protections.

Prix de vente public : 16,50 € TTC sur lequel une remise de 33 % nous est accordée.

➤➤➤ Il vous est proposé de mettre en vente ces ouvrages dans les boutiques gérées par le Parc des Volcans.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-504-2015-004-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 aout 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2015.005 Application nouveau tarif

RAPPORT

Nous avons à la vente l'ouvrage « *Les volcans racontés aux enfants* » des Editions La Petite Boîte.

Il vient d'être réédité sous un plus grand format avec un contenu plus riche en textes et en illustrations.

Ces modifications entraînent une augmentation du prix de vente public : 4,90 € (au lieu de 4,50 € l'ancienne édition).

➤➤➤ Il vous est proposé d'appliquer le nouveau tarif à compter du 04 septembre 2015.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-504-2015-005-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 4 septembre 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 août 2015, s'est réuni le 4 septembre 2015 à 12h45 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

A

AVIS

A.2015-006 Projet de microcentrale la Compissade

RAPPORT

L'avis du Syndicat mixte est sollicité par la DDT du Puy de Dôme par courrier du 22 juin 2015, concernant la création d'une microcentrale sur la commune du Mont-Dore. Une note technique a été transmise le 4 août en attendant la décision politique du SMPNRVA.

Le moulin de la Compissade constitue un élément du patrimoine local et a contribué au développement économique du Mont-Dore, puisque le moulin produisait de l'électricité pour alimenter le funiculaire du Capucin au début du XXème siècle. Si le seuil a aujourd'hui disparu, des vestiges témoignent encore de l'activité passée comme l'usine de production ou les conduites forcées.

Le projet présenté par M. BERNUS correspond à la création d'une nouvelle microcentrale sur l'ancien site du moulin de la Compissade et à une demande d'autorisation pour 30 ans. La pente importante de la Dordogne dans ce secteur (3.5%) est propice à l'utilisation de la force motrice de l'eau, permettant une hauteur de chute importante pour un faible linéaire. Le tronçon court-circuité s'étend sur 890 m.

Ce projet va nécessiter la création d'un nouveau seuil de 30 cm de hauteur en travers de la Dordogne, à seulement 6 km des sources, sur un cours d'eau patrimonial classé en site Natura 2000 « lacs et rivières à loutres » en tête du bassin de la Dordogne, classé aire centrale de la Réserve Mondiale de Biosphère de la Dordogne.

Principales remarques concernant le dossier de demande d'autorisation :

Mise à part l'étude piscicole et hydrobiologique d'ECOGEA, l'étude d'impact ne nous semble pas être à la hauteur des enjeux environnementaux, pour un projet situé à quelques kilomètres des sources de la Dordogne, rivière patrimoniale, classée notamment en Réserve Mondiale de Biosphère et en aval du ruisseau de l'Enfer, réservoir biologique. En effet, le dossier ne permet pas d'évaluer concrètement les impacts et les risques des aménagements sur le plan de l'hydraulique notamment. Des caractéristiques techniques importantes pourraient être précisées notamment le diamètre de la conduite forcée.

Principales remarques concernant le projet :

La prise en compte des aspects paysager, culturel et pédagogique est satisfaisante. La taille réduite du plan d'eau, son temps de renouvellement rapide et l'utilisation de lubrifiants biodégradables limiteront les risques de dégradation de la qualité de l'eau. Néanmoins, l'analyse du dossier appelle plusieurs observations techniques :

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150904-A-2015-006-DE Date de télétransmission : 11/09/2015 Date de réception préfecture : 11/09/2015

➤ Débits :

La modification des débits lors de l'exploitation risque d'accentuer certains problèmes identifiés sur l'hydromorphologie de la Dordogne et de fragiliser les populations piscicoles (truite, chabot) en diminuant une large partie de l'année les habitats disponibles et en augmentant la sédimentation. Les périodes de bas débits seront allongées au mois de juin et d'octobre par rapport à l'hydrologie naturelle. La modification du débit aura un impact d'autant plus important que le débit minimum biologique de 350 l/s n'est pas calé sur le débit minimum biologique estimé entre 400 et 450 l/s par ECOGEA. L'étude aurait pu proposer plusieurs scénarii de débits pour comparer les bénéfices économiques/écologiques.

Au sujet du débit réservé, nous relevons une erreur de calcul, 20% du module estimé au droit de la Compiassade (soit 1,84 m³/s) correspondent à un débit réservé de 368 l/s et non 350 l/s comme indiqué dans le rapport.

➤ Continuité écologique :

La conception du seuil est théoriquement prévue pour assurer la continuité piscicole à la montaison comme à la dévalaison. Nous insistons sur l'importance de systèmes de montaison et dévalaison parfaitement fonctionnels.

➤ Continuité sédimentaire :

Le transport sédimentaire sera perturbé par cet aménagement en dehors des périodes de crues. Nous insistons sur la nécessité de réaliser les mesures de gestion adaptées pour réduire l'impact du seuil. Nous demandons que ces mesures de gestion soit précisées ainsi que les modalités d'export des matériaux de curage et quelles mesures de contrôle seront mises en place (respect du débit de 4 m³/s notamment).

➤ Travaux

Nous demandons que soient précisés le calendrier des travaux, ainsi que les mesures concrètes qui seront prises pour suivre et limiter l'impact des travaux sur le milieu (notamment les matières en suspensions) et les risques liés à la proximité de la conduite d'assainissement.

➤ Mesures compensatoires :

Le projet s'accompagne de plusieurs mesures compensatoires ciblées principalement sur la valorisation pédagogique du site. Nous saluons la mesure d'enlèvement des 350 m de conduite forcée, vestiges de l'ancienne installation de la Compiassade. Plutôt qu'une lutte illusoire contre les renouées asiatiques, le projet pourrait proposer en mesure compensatoire l'amélioration de la continuité écologique sur le même bassin versant (arasement ou équipement d'un seuil existant sur l'axe Dordogne ou affluents).

Compatibilité avec la charte du PNRVA 2013-2025 :

Considérant que :

- le projet est une création d'une nouvelle microcentrale (même s'il s'appuie sur un ancien site aménagé), situé à seulement 6 km des sources de la Dordogne, cours d'eau à forte valeur patrimoniale (site Natura 2000 et Réserve mondiale de Biosphère, ruisseau de l'Enfer constituant un réservoir biologique),
- l'étude d'ECOGEA a démontré que la faune benthique était caractéristique d'un cours d'eau en très bon état, et que la diminution de débit accentuerait les problèmes identifiés sur la population de truite.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- le débit minimum biologique proposé (350 l/s) est inférieur au débit minimum biologique estimé (entre 400 et 450 l/s) mais peut constituer d'après ECOGEA « un compromis acceptable vis-à-vis du fonctionnement aquatique ».

Le projet pouvait être considéré comme compatible avec la charte du PNR des Volcans d'Auvergne sous réserve :

- que soit explicité le choix du débit minimum biologique de 350 l/s : l'étude devrait proposer plusieurs scénarii de débits minimum biologique pour pouvoir comparer les bénéfices économiques/écologiques, permettant ainsi d'assurer que le débit proposé de 350 l/s (inférieur au débit minimum biologique estimé entre 400 et 450 l/s) est réellement le meilleur compromis envisageable dans ce projet,
- de ne pas entraver la continuité piscicole (montaison et dévalaison). Nous nous en remettons pour le jugement de cette efficacité et pour les détails d'ordre technique aux compétences des services de l'ONEMA et de la Fédération de pêche du Puy de Dôme,
- de préciser dans l'arrêté préfectoral, les mesures de gestion des sédiments ainsi que les modalités d'export des matériaux de curage et quelles mesures de contrôle seront mises en place,
- de mettre en place des mesures adaptées pour suivre et limiter l'impact des travaux sur le milieu,
- de proposer en mesure compensatoire l'amélioration de la continuité écologique sur le même bassin versant (arasement ou équipement d'un seuil existant sur l'axe Dordogne ou affluents).

Toutefois, le dossier de demande d'autorisation ne permet pas d'avoir de certitude quant à la pertinence du débit minimum biologique proposé (cf. réserves ci-dessus).

➤➤➤ **Dans ces conditions, il vous est proposé de donner un avis réservé au projet de microcentrale sur le site de la Compissade et d'autoriser le Président à transmettre les remarques du SMPNRVA à la DDT du Puy de Dôme, accompagnées de la note technique.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération et le Bureau autorise le Président à transmettre les remarques du SMPNRVA à la DDT du Puy de Dôme, accompagnées de la note technique.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 septembre 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDIES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150904-A-2015-006-DE
Date de télétransmission : 11/09/2015
Date de réception préfecture : 11/09/2015